

Changements de grades et de corps en B et C : liste des élus du 23...

Le Ministère a autorisé **537 promotions au grade de contrôleur principal du Trésor Public** pour l'année 2006.

6036 contrôleurs de 1ère classe ont vocation à être inscrits :

- 1791 au 8ème échelon - 1379 au 7ème échelon - 1471 au 6ème échelon - 1189 au 5ème échelon - 206 au 4ème échelon

La DGCP a dérogé aux dispositions statutaires de répartition des emplois (2/3 par voie de concours et 1/3 par voie de tableau d'avancement). Cette année la répartition du contingent de 1134 promotions s'opère de la manière suivante :

➤ 597 par concours professionnel (5,53 % des agents aptes à concourir) - 537 par tableau d'avancement (9 % des promouvables)

Avec la réforme de l'évaluation - notation en 2005, un nouveau dispositif est mis en place à compter de 2006 avec de nouveaux critères. Le cadrage général et l'harmonisation des critères sont précisés dans la note de service n° 06-V32 du 27 février 2006.

Condition d'inscription :

Contrôleur du trésor public de 1ère classe de 4ème échelon au 31 décembre 2005

Critère général :

Noté 19 en 2003 et 2004 et au moins la note de référence en 2005.

Critère de sélection :

Les agents aux échelons les plus anciens sont classés en premier. Dans un même échelon, prise en compte de l'évolution de note par ordre décroissant (évolution 2005 pour le tableau 2006 et évolution de note 2005 et 2006 pour le tableau 2007), à égalité d'évolution de note dans un même échelon départage sur l'ancienneté dans l'échelon.

Les CAP locales à partir de ces critères nationaux ont proposé 694 agents. La CAP centrale du 11 octobre 2006 a établi un tableau de 548 inscriptions (537 + 11 sur liste complémentaire), certains tableaux proposés par les CAP locales ont donné lieu à modification (pour non-respect des critères de la note de service) avant d'être soumis à la CAPC.

Le cas d'un agent répondant aux critères, mais exclu des tableaux en CAPL a été rétabli dans ses droits par la CAPC.

Les agents retenus sont au 8ème échelon de contrôleur 1er classe sauf dans les départements de l'Essonne et de la Polynésie française où 3 agents sont au 7ème échelon.

Les 46 agents proposés classés par les CAPL et non inscrits au TA 2006 conserveront une priorité d'inscription sur le tableau d'avancement 2007, sauf en cas de dégradation constatée dans la manière de servir.

La direction annonce un tableau complémentaire au grade de Contrôleur Principal. En effet, les résultats à l'écrit du concours professionnel ne permettent pas d'envisager la nomination de la totalité des 597 promotions prévues. **Espérons que la collègue retenue par la CAP Locale et non classée par la CAP Centrale sera dans ce tableau complémentaire.**

Les nominations s'effectueront au 31/12/06. Nomination dans le 23 à Contrôleur Principal :

Fauvet Noël : trésorerie de Bonnat

Le Ministère a autorisé 702 promotions au grade de contrôleur 1ère classe du Trésor Public pour l'année 2006.

2868 contrôleurs de 2ème classe ont vocation à être inscrits

126 au 13ème échelon - 415 au 12ème échelon - 428 au 11ème échelon - 88 au 10ème échelon - 649 au 9ème échelon - 530 au 8ème échelon - 132 au 7ème échelon

condition statutaire :

avoir atteint le 7ème échelon du grade de 2ème classe depuis 2 ans au moins et justifier de 5ans de services publics dans un corps de catégorie B.

Les conditions sont appréciées au 31/12/2005 pour l'échelon et 31/12/2006 pour l'ancienneté de services en catégorie B.

Les nominations se font à la date où les conditions statutaires sont remplies (avec effet rétroactif pour le traitement jusqu'au 1er janvier 2006 en fonction des situations individuelles).

critère général

Noté 19 en 2003 et 2004 et au moins la note de référence en 2005.

critère de sélection

Les échelons les plus anciens sont classés en premier. Dans un même échelon, prise en compte de l'évolution de note par ordre décroissant (évolution 2005 pour le TA 2006, à égalité d'évolution de note dans un même échelon départage sur l'ancienneté dans l'échelon.

Les CAP locales à partir de ces critères nationaux ont proposé 836 agents. La CAP centrale du 11 octobre 2006 a établi un tableau de 707 inscriptions (702 + 5 sur liste complémentaire), **certain tableaux proposés par les CAP locales ont donné lieu à modification pour non-respect des critères de la note de service.**

Les chances d'accès varient selon les départements, pour 10 d'entre eux le dernier agent retenu est au 12ème échelon, pour 39 il est au 11ème, pour 43 au 10ème et pour 9 au 9ème échelon.

Les 29 agents proposés classés par les CAPL et non inscrits au TA 2006 conserveront une priorité d'inscription sur le tableau d'avancement 2007, sauf en cas de dégradation constatée dans la manière de servir.

Conditions de promotion

Contrôleurs du Trésor de 2ème classe	Contrôleurs du Trésor de 1e classe	Gain indiciaire
13e échelon	7e échelon (ancienneté acquise limitée à 4 ans)	+ 2 points
12e échelon	6e échelon (ancienneté acquise limitée à 3 ans)	+ 4 points
11e échelon	5e échelon (ancienneté acquise limitée à 3 ans)	+ 2 points
10e échelon	4e échelon (ancienneté acquise limitée à 2 ans 6 mois)	+ 10 points
9e échelon	3e échelon (ancienneté acquise limitée à 2 ans)	+ 6 points
8e échelon	2e échelon (ancienneté acquise limitée à 2 ans)	+ 7 points
7e échelon	1er échelon (ancienneté acquise moins 1 an 6 mois)	+ 2 points

Les heureux bénéficiaires creusois sont:

1. PICOURET Colette TP Guéret
2. ROUDIER Michelle Chénérailles

Liste d'aptitude 2006 à contrôleur de 2ème classe,

La CAPC du 11/10/06 vient d'établir la liste d'aptitude à contrôleur de 2ème classe.

liste d'aptitude à contrôleur de 2ème classe

544 possibilités de promotion étaient offertes, réparties comme suit :

91 au titre des possibilités statutaires

443 au titre du plan de qualification ministériel

10 à titre complémentaire afin de pallier d'éventuels refus de nomination.

Au niveau national, 15592 agents avaient vocation, 4592 étaient non-candidats. Parmi les candidats, 8453 ont été non proposés, 1727 ont été proposés non classés et 820 ont été proposés et classés.

Le nombre de possibilités d'inscription dans les départements est calculé en faisant le rapport du nombre de possibilités au niveau national soit 544 (22 sont réservés pour les détachés, pour ordre et le réseau hors métropole) par le nombre d'ayants vocation d'agents en activité dans le réseau au niveau national soit 15138, le chiffre ainsi obtenu étant multiplié par le nombre d'ayants vocations du département.

Les nominations s'effectueront au 1er décembre 2006.

Les affectations se feront dans le département d'origine.

En Creuse: Nadine BIEL (Paierie) et Nicole PETIT (St Vaury) seront nommées au 1^{er} décembre prochain.

Évelyne COLASSE (TG) proposée par la CAP Locale n'a pas été retenu.

Ceux inscrits sur la liste complémentaire seront nommés au fur et à mesure des refus. Si leur nomination ne pouvait intervenir en 2006 du fait du faible nombre de refus, ils seraient proposés classés n°1 dans leur département au titre de la liste d'aptitude 2006.

Tableau d'avancement 2006 au grade d'agent de recouvrement principal de 1ère classe

Le Ministère a autorisé 1460 promotions au grade de d'agent de recouvrement principal de 1ère classe du Trésor Public pour l'année 2006 (note DPMA du 24 février 2006).

Une liste de 5 agents est également établie au titre de la liste complémentaire.

Ce sont donc 1465 agents qui seront inscrits au tableau d'avancement.

5304 agents de recouvrement principaux de 2ème classe ont vocation à être inscrits (condition statutaire : être ARP2 avec au moins deux ans d'ancienneté dans le 8ème échelon).

Tableau d'avancement 2006 : liste nominative (par département)

Tableau d'avancement ARP1

Les critères retenus par la CAPC

Avec la prise en compte de la réforme de l'évaluation notation, les agents sont proposés en 2006 selon les critères généraux de sélection suivants :

1) prise en compte de l'échelon par ordre décroissant

2) dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée (notes brutes avant 2005, évolution de note à compter de 2005) par ordre décroissant

3) dans un même échelon, à égalité d'évolution de note 2005, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant

les notes suivantes sont requises :

tableaux d'avancement 2006 : au moins 19 en 2003 et 2004, au moins la note de référence en 2005(sous réserve de l'examen des situations d'agents notés à -0,01)

Les nominations s'effectueront au 1er janvier 2006.

Les agents creusois nommés sont:

1. Marie France RIVAUD -Bonnat
2. Jacqueline JOUBERT-Gouzon
3. Chantal LOTHE -Boussac
4. Daniel GARRAUD -TG
5. Nadia RIBOT-Guéret Piquerelle

Tableau d'avancement 2006 au grade d'agent de recouvrement principal de 2ème classe

Le Ministère a autorisé 428 promotions au grade de d'agent de recouvrement principal de 2ème classe du Trésor Public pour l'année 2006 (note DPMA du 24 février 2006).

Une liste de 5 agents est également établie au titre de la liste complémentaire.

Ce sont donc 433 agents qui seront inscrits au tableau d'avancement.

831 agents de recouvrement ont vocation à être inscrits (condition statutaire : être AR au 5ème échelon et avoir au moins la note de référence en 2005 ou note pivot).

Tableau d'avancement complet : liste nominative (par département)

Tableau d'avancement ARP2

Les critères retenus par la CAPC

Avec la prise en compte de la réforme de l'évaluation notation, les agents proposés doivent avoir au moins la note de référence au titre de l'année N-1 (sous réserve de l'examen des situations d'agents notés -0,01)

Critères de sélection pour le tableau 2006 :

- 1) prise en compte de l'échelon par ordre décroissant
- 2) dans un même échelon, prise en compte de l'évolution de note 2005 par ordre décroissant.
- 3) dans un même échelon, à égalité d'évolution de note, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

Les nominations s'effectueront au 1er janvier 2006:

- ✓ Françoise DROT TG

Certains tableaux proposés par les CAP locales ont donné lieu à modification par la DGCP pour non-respect des critères de la note de service. Il faut dire que la note de service n'était pas très claire. Des agents creusois en ont fait les frais:

Tableau avancement contrôleur 1^{ère} classe: CLOG Francis

Tableau avancement ARP1: Michel RECHIGNAT - Joël PHILIPPON (TP Guéret) et BOUSSAGE Danielle (Ahun).

Tableau avancement ARP2: Odette MARTINET- Jean Paul PELISSIER (TG)

Mutations catégorie A 1^{er} janvier 2007:

Départs:

- ✓ Jean LAVAL –trésorerie de Guéret Piquerelle est muté à Perpignan.
- ✓ Noëlle SELLES trésorerie de Bourgneuf est mutée à la TP de Limoges banlieue

Arrivée:

- ✓ Paul IBARS -TP Limoges banlieue est nommé à la trésorerie de Guéret Piquerelle

Mouvement de mutations B et C du 1er janvier 2007

Aucune arrivée. Aucun départ.

Ce non-mouvement traduit bien la politique actuelle de la Direction de restructurer le réseau et de supprimer des emplois. Et ce n'est pas le nouveau système de mutation annoncé par la DGCP qui fera évoluer positivement les choses. N'hésitez pas à signer la pétition CGT qui circule actuellement.